



resiliation contrat apres delai legal

Par **BALOCCHI**, le **20/11/2010** à **22:42**

Dans une foire, nous avons été dupés par des commerciaux peu scrupuleux. Apres des renseignements pris aupres de professionnels et d'amis nous avons découvert des arguments mensongers pour nous faire signer mais malheureusement trop tard. (bien que tout achat dans les foires n'ont pas de delais de retractation, uniquement les offres de credit) A ce jour, j'ai placé mon dossier chez un juge mais la societe commerciale me poursuit et veux que je regle la totalité de la somme sous huitaine avec des penalités de retard. Quels sont mes recours? merci

Par **Domil**, le **20/11/2010** à **22:55**

[citation]j'ai placé mon dossier chez un juge [/citation]

C'est à dire ?

[citation]mais la societe commerciale me poursuit[/citation]

Elle vous assigne ?

Par **BALOCCHI**, le **21/11/2010** à **15:38**

J'ai pris rendez vous avec un avocat, il etudie mon dossier et a fais un courrier en recommande a la societe qui n'accepte pas la resiliation du contrat alors que les arguments ecrits sur le contrat sont erronés dans le seul but de nous faire signer. La societe commerciale par le biais de leur propre avocat nous impose le reglement de l'achat plus la majoration due aux frais de justice et les penalites de retard. A ce jour notre avocat doit se mettre en rapport avec son confrere pour etudier notre cas. Il nous a demande de ne pas intervenir mais je suis de nature anxieuse et je crains de ne pas aboutir a une solution a l'amiable. Existe-t-il des recours? Est-ce de la publicite mensongere ou peut-on qualifier leur methode de vol ou d'escroquerie.